BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

Établissement public national

Département : OHE

Commune: ERMENONVILLE

DOCUMENTATION HYDROGÉOLOGIQUE AU TITRE DU CODE MINIER, ARTICLE 132, ET DE LA LOI DU 16 DÉCEMBRE 1964

Renseignements complémentaires concernant l'utilisation d'un captage d'eau souterraine, à retourner au B.R.G.M., Service géologique régional du bassin de Paris, 65, rue du Général-Leclerc, Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), qui en transmettra un exemplaire à l'Arrondissement minéralogique Paris-I.

Propriétaire du captage : Commune
Désignation du captage: fraje de l'Aldre . H f 1150.
Débit maximum obtenu aux essais et rabattement correspondant du niveau de l'eau :
Essais de débit plus récents, dates et caractéristiques:
Débit d'utilisation, avec nombre d'heures de pompage par jour et nombre de jours par an (époque si l'utilisation est saisonnière):
Destination de l'eau (refroidissement, lavage, vapeur, irrigation, alimentation en eau potable):
Autres ressources aquifères (forages, eau de ville, prise en rivière):
Lieu ou mode de rejet (égout collecteur, rivière, puisard, réinjection):
Qualité de l'eau rejetée (limpide, trouble, chaude, décantée): Et produits chimiques entraînés (nature et concentration): Paus de tout à l'égoul- land utilisées se mélatet and
Observations de l'utilisateur sur les variations de qualité et de quantité de l'eau souterraine exploitée (variations du niveau statique, du degré hydrotimétrique, de la température, etc.):
Equipement: 2-fourres éturnergées
PRIÈRE DE JOINDRE UNE Date: 22/10/60 Signature